
Réunion de 2008

Genève, 1^{er} au 5 décembre 2008

Point 8 de l'ordre du jour

**Rapports du Président et des États parties
sur les activités de promotion de l'universalisation**

**LES INITIATIVES DE L'UNION EUROPÉENNE EN SOUTIEN A LA
MISE EN ŒUVRE ET A L'UNIVERSALISATION DE LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION DES ARMES BIOLOGIQUES (CIAB), Y
COMPRIS LES ASPECTS DE BIO-SECURITÉ ET DE BIO-SURETÉ**

Présenté par la France au nom de l'Union Européenne

**A. Approches conceptuelles de l'UE dans le domaine de la non- prolifération des armes
biologiques**

1. L'Union européenne continue de mettre en œuvre la Stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massives (ADM) (1), adoptée par le Conseil de l'Union européenne en décembre 2003, et notamment les mesures en soutien de la mise en œuvre nationale de la CIAB et à son universalisation.

(1) <http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/03/st15/st15708.en03.pdf>

2. L'Union européenne est soucieuse de renforcer le système multilatéral des traités de non-prolifération et de désarmement, leur mise en œuvre nationale, leur universalisation et de renforcer les capacités multilatérales de vérification. À cette fin, elle offre la coopération et l'assistance nécessaire aux Etats tiers, par le biais des organisations multilatérales pertinentes ou sur une base bilatérale. L'Union européenne reconnaît l'importance de rechercher des solutions et des approches régionales à la non-prolifération des ADM et de leurs vecteurs.

3. Lors de la réunion des experts de la CIAB en août 2008, l'Union européenne avait soumis le document de travail (BWC/MSP/2008/MX/WP.27) présentant ses initiatives de promotion de la culture de la sécurité et la sûreté biologiques dans les laboratoires et autres installations dans le monde. L'Union européenne souhaite informer les Etats parties sur ses nouvelles initiatives.

B. Action commune de l'Union européenne en soutien de la CIAB

4. Le 11 novembre 2008, le Conseil de l'Union européenne a adopté la deuxième Action commune en soutien de la CIAB (2) qui permettra de poursuivre les efforts de l'UE à travers le Bureau des Nations Unies pour les Affaires de désarmement (UN ODA) situé à Genève. L'Union européenne se propose de travailler avec le Président de la CIAB ainsi que l'Unité de soutien de la mise en œuvre de la CIAB (ISU), dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin de concourir à la mise en œuvre des conclusions de la sixième conférence d'examen de la CIAB de 2006.

(2)<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:302:0029:0036:EN:PDF>

5. Ladite Action commune crée un cadre pour la coopération dans quatre domaines, et notamment :

- (i) la mise en œuvre nationale de la CIAB à travers l'assistance juridique;
- (ii) l'universalisation de la CIAB à travers l'offre d'accompagnement, par un des pays de l'UE, des pays non parties de la CIAB au cours de leur processus de ratification;
- (iii) les mesures de confiance, en particulier leur universalisation et
- (iv) la promotion du processus et des discussions intersessionnelles dans différentes régions à travers des séminaires où des colloques au niveau sous-régional ou national.

6. L'Union européenne souhaite que cette action commune permette la mise en place d'une coopération constructive avec les Etats-parties à la Convention et les Etats restant encore en dehors de celle-ci.

C. Action commune de l'Union européenne en soutien des activités de l'OMS sur la sécurité et la sûreté biologiques

7. Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 14 avril 2008, l'Action commune 2008/307/PESC en soutien aux activités de l'OMS dans le domaine de la sécurité et de la sûreté biologiques en laboratoire (3).

(3) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:106:0017:0023:EN:PDF>

8. Les projets prévus dans le cadre de cette action commune ont deux objectifs principaux :

- (i) encourager les pratiques visant à réduire les risques biologiques et de promouvoir la sensibilisation, y compris en matière de sûreté et de sécurité biologiques, de bioéthique et de préparation contre les utilisations abusives intentionnelles des agents biologiques et des toxines par le biais d'une coopération internationale dans ce domaine ;
- (ii) assurer la sécurité et la sûreté des agents microbiologiques, des autres agents biologiques et des toxines dans les laboratoires et les autres installations, y compris, le cas échéant, pendant leur transport, afin d'empêcher l'accès non autorisé à de tels agents ou toxines et leur retrait.

9. L'Action commune crée un cadre pour différentes formes de coopération et d'assistance, par exemple par le biais d'ateliers régionaux et de consultations bilatérales.

10. Pour assurer la pérennité des activités proposées, l'UE promeut :
- (i) la mise en réseau de tous les acteurs nationaux, y compris le secteur de la santé publique, la justice, la police, les affaires étrangères et les autres secteurs concernés;
 - (ii) la participation des organisations internationales et régionales compétentes;
 - (iii) l'adhésion des acteurs nationaux à des associations professionnelles régionales en matière de sûreté et de sécurité biologiques;
 - (iv) la mise en réseau, en particulier à l'échelle régionale, des laboratoires de référence afin de promouvoir la transparence et de créer un climat de confiance.
11. A travers cette Action commune, l'UE souhaite coopérer en particulier avec ses voisins et les pays du Moyen-Orient et d'Asie. **En conséquence, l'UE appelle les États parties à la CIAB à apporter leur coopération active à cette initiative.**

Contact points for further information:

WMD Strategy and Joint Actions in support of BTWC and bio-safety and bio-security:

Ms Annalisa Giannella
The HR's Personal Representative for non-proliferation
Council Secretariat of the EU
10 HN 71
175, rue de la Loi
B-1048 Brussels
Belgium
e-mail : wmd@consilium.europa.eu
e-mail : WHOJA@consilium.europa.eu

Ms Zuzana Šutiaková
Desk Officer in charge of BTWC
Tel : (+32) 2 281 9587
e-mail : zuzana.sutiakova@consilium.europa.eu

Action commune en soutien de la CIAB:

Mr. Richard Lennane
Head of the Implementation Support Unit
Palais des Nations
Tel: +41 (0)22 917 22 30
Geneva
Switzerland
e-mail: rlennane@unog.ch

Action commune en soutien des activités de OMS dans le domaine de la biosécurité et de la bio-sureté des laboratoires:

Dr. May Chu
Coordinator, Laboratory Alliance and Biosafety
Health Security and Environment (HSE)
World Health Organization
20 Avenue Appia
Tel: +41 (0)22 791 21 11
Geneva
Switzerland
e-mail: chum@who.int

Dr. Ali A. Mohammadi, DVM, MSc, PhD
Scientist, Biosafety and Biosecurity
Health Security and Environment (HSE)
World Health Organization
20 Avenue Appia
CH-1211, Geneva
Tel: +4122-7911804
Fax: +4122-7914666
e-mail: mohammadia@who.int
